Ministry of Transportation

Office of the Minister

777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1Z8
416 327-9200
www.ontario.ca/transportation

Ministère des Transports

Bureau du ministre

777, rue Bay, 5e étage
Toronto ON M7A 1Z8
416 327-9200
www.ontario.ca/transports

Ontario

Le 20 février 2024

M. Larry Miller
Président par intérim
Société de transport d'Owen Sound
717875, route 6
Owen Sound (Ontario) N4K 5N7

Monsieur Miller :

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités de notre gouvernement pour l'exercice 2024-2025 en ce qui concerne la Société de transport d'Owen Sound (Owen Sound Transportation Company Limited – OSTC).

Reconnaissant l'importance des services de traversier en Ontario, je demande au personnel de votre organisme de continuer à travailler avec le ministère pour réaliser le mandat de l'organisme, à savoir offrir un transport par traversier sécuritaire, efficace et fiable en Ontario. Il est important que les buts et objectifs ainsi que l'orientation stratégique de votre organisme demeurent en harmonie avec les priorités et l'orientation de notre gouvernement.

L'échange en temps opportun de renseignements et de données entre l'OSTC et le ministère des Transports (MTO) est essentiel pour favoriser la transparence et garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques entre les organismes et le gouvernement dans le secteur public. Une telle communication ouverte facilite la prise de décisions éclairées, renforce la confiance du public et permet une collaboration efficace dans la prestation de services de transport qui profitent à l'Ontario.

On attend de l'OSTC qu'elle agisse dans l'intérêt supérieur de la population de l'Ontario et à ce qu'elle réalise les initiatives décrites dans la lettre d'instructions annuelle d'une manière qui soit conforme à son allocation de financement pluriannuelle approuvée par le gouvernement. Le ministère poursuivra sa collaboration avec l'organisme dans le but d'affiner les priorités, selon les besoins, de façon continue.

Les initiatives spécifiques au transport pour 2024-2025 sont les suivantes. Je vous demande de faire le point sur l'état d'avancement de ces initiatives tous les trimestres.

1. Veiller à ce qu'on respecte, en ce qui a trait aux produits livrables du cycle économique (p. ex. plan d'activités, rapport annuel, rapports sur les risques, rapports financiers trimestriels), les exigences et les délais énoncés dans la Directive concernant les organismes et les nominations, notamment en ce qui touche l'établissement de mesures de rendement clés fondées sur les résultats et les extrants, et la production de rapports à cet égard, et ce, en maintenant le contact avec le personnel du ministère tout au long du processus, là où il y a lieu. En ce qui concerne les rapports sur les risques, l'OSTC élaborera un plan de mise en œuvre sur son approche pour ce qui est de formaliser et d'améliorer ses processus et procédures de gestion des risques, puis soumettra ce plan au ministère au plus tard le 1er juin 2024.

2. Élaborer un plan de mise en œuvre sur l'approche de l'organisme au moment de formaliser et d'améliorer son ou ses systèmes de production de rapports financiers pour ses secteurs d'activité, puis le présenter au ministère au plus tard le 30 avril 2024, et mettre au point un processus qui permettra de voir à ce qu'on communique au ministère, selon le calendrier prévu tous les trimestres, de l'information financière clé complète, conformément aux modèles et aux délais établis par le ministère.

3. Élaborer un plan de gestion des biens d'immobilisation pour tous les biens appartenant à l'OSTC, puis le présenter au plus tard le 1er septembre 2024, et ce, afin de voir à ce que ces biens soient en bon état. Dans le cadre de l'évaluation ainsi réalisée, il faut maintenir des contacts réguliers avec le MTO et évaluer, notamment, l'état des biens, leur utilisation, leur capacité et les risques et coûts qui s'y rattachent, en plus d'analyser les besoins futurs et de formuler des recommandations. Plus particulièrement, il faut réaliser, à l'égard du service de Manitoulin, une évaluation du niveau de service permettant d'établir la capacité pour ce qui d'un navire de remplacement potentiel, de même que la configuration d'un tel navire, et ce, dans le cadre de la planification à long terme de ce service.

4. Mener à terme les tâches d'élaboration d'une stratégie de ressources humaines qui englobe l'analyse et la planification des effectifs, la planification de la relève, l'examen des aptitudes et des compétences, la rémunération, l'évaluation de la culture et de la diversité sur le lieu de travail, l'efficacité des démarches de formation et de perfectionnement des compétences, ainsi que les affectations connexes quant au budget et aux ressources, puis présenter cette stratégie au plus tard le 1er février 2025. De même, la stratégie doit faire part des mesures prises pour améliorer les initiatives et les programmes de recrutement, en tenant compte des possibilités offertes en anglais et en français, afin d'attirer des gens de talent, y compris des cadres supérieurs, puis de veiller à leur perfectionnement et à leur maintien en poste, en plus de permettre que l'on rende compte des progrès accomplis à l'aide d'indicateurs de rendement.

5. Travailler avec le ministère pour mettre en place des mécanismes efficaces de gouvernance et de responsabilisation qui donnent suite à la nécessité d'une

gestion plus claire et plus formelle des relations. Il s'agit notamment d'établir un calendrier de réunions régulières du conseil d'administration pour l'exercice 2024-2025 et de présenter au MTO des rapports concernant le système de gestion des dossiers, pour les besoins des discussions et des décisions du conseil d'administration, et ce, au plus tard le 1er juin 2024. En outre, le MTO demande à l'organisme de procéder chaque année à une évaluation du conseil d'administration et de ses membres, ainsi qu'à une mise à jour de la matrice des compétences.

6. Élaborer le plan de mise en œuvre d'un programme de surveillance des voies de services de traversier afin d'aider à relever les besoins futurs en matière de dragage pour maintenir la sécurité et l'efficacité des activités en lien avec ces services, puis présenter ce plan au ministère au plus tard le 1er septembre 2024. Le plan de mise en œuvre devra notamment prévoir la mise au point de plans de mobilisation et de communication visant les communautés et les intervenants, en plus de l'établissement de protocoles pour la surveillance des voies ainsi que la collecte et l'analyse de données, et ce, afin de garantir le respect des obligations en matière d'environnement et de consultation. Le plan devra aussi décrire les mesures à prendre pour remédier aux lacunes, notamment le recours à l'expertise technique nécessaire.

7. Collaborer de manière significative avec les communautés et les organisations autochtones et s'acquitter de l'obligation de consulter ces communautés, en veillant à ce que le tout s'harmonise avec l'orientation et les politiques provinciales en matière de relations avec les Autochtones. Demander l'avis du ministère avant de prendre des engagements ou de conclure des ententes d'importance avec les communautés autochtones, et ce, afin de voir au respect des politiques provinciales.

8. Appuyer les recommandations et/ou les mesures de suivi découlant de l'examen provincial des traversiers et du plan intitulé *L'avenir de l'économie des Grands Lacs : Stratégie ontarienne relative au transport maritime*, là où il y a lieu, puis décrire toute initiative entreprise dans le rapport annuel de l'organisme.

Je vous fais également part de plusieurs priorités pangouvernementales applicables à l'OSTC :

Initiatives pangouvernementales

- **Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**
 - Exploiter l'organisme dans les limites de ses affectations financières.
 - Repérer et saisir les occasions de générer des revenus et de réaliser des gains d'efficacité et des économies par l'intermédiaire de pratiques novatrices et/ou de l'amélioration de la durabilité des programmes.
 - Respecter les directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti de

l'entente d'achat en gros d'ApprovisiOntario et en collaborant avec ApprovisiOntario dans le cadre d'initiatives stratégiques d'approvisionnement.
- Respecter les mesures immobilières provisoires concernant les locaux à bureaux de l'organisme.
- S'appuyer sur les stratégies et les directives en matière de rémunération et s'employer à atteindre les résultats visés à cet égard.

- **Transparence et responsabilité**
 - Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables, et voir à la transparence et à la responsabilité dans la production de rapports.
 - Respecter les normes et pratiques comptables et donner suite aux conclusions des vérifications, s'il y a lieu.
 - Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme, et fournir au ministre des matrices de compétences annuelles, et ce, afin de voir à ce que les personnes nommées au conseil d'administration soient qualifiées.
 - Examiner et mettre à jour chaque année les indicateurs de rendement clés de l'organisme afin de garantir la rentabilité, l'efficacité et la durabilité.

- **Gestion des risques**
 - Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour relever, évaluer et atténuer les risques touchant l'organisme, y compris les risques pour la cybersécurité et tout risque futur en cas de situation d'urgence, et pour établir un programme de gestion des risques d'entreprise, en plus de présenter des rapports sur les risques au ministère tous les trimestres.

- **Effectif et gestion du travail**
 - Optimiser la capacité organisationnelle à l'appui de la prestation des meilleurs services publics possible, notamment en redéployant des ressources dans les secteurs prioritaires, si nécessaire.
 - Harmoniser les stratégies en matière de ressources humaines et d'adaptation avec les directives et les politiques de la fonction publique de l'Ontario.
 - Respecter les mandats de négociation et de travail du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement.
 - Gérer avec prudence et efficacité le financement des activités et la taille des effectifs.

- **Diversité et inclusion**
 - Élaborer et promouvoir des initiatives en matière de diversité et d'inclusion, et, à cette fin, faire valoir l'établissement d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
 - Adopter un processus de mobilisation inclusif pour veiller à ce que toutes les voix soient entendues, et ce, de manière à éclairer les politiques et la

prise de décisions.

- **Collecte, échange et utilisation des données**
 - Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans le processus décisionnel, l'échange de renseignements et la production de rapports pour étayer les rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation de services.
 - Accroître l'échange de données avec ApprovisiOntario, là où il y a lieu, en ce qui concerne les dépenses et la planification en matière d'approvisionnement, les accords contractuels et les relations avec les fournisseurs, et ce, afin de soutenir la prise de décisions fondée sur des données.

Toutes ces priorités constituent des engagements pangouvernementaux pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Pour de plus amples renseignements sur chaque priorité, veuillez consulter le guide ci-joint.

Je vous remercie, vous et vos collègues membres du conseil d'administration, de votre engagement constant envers la l'OSTC. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour moi et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec mon chef de cabinet, Joshua Workman (Joshua.Workman@ontario.ca).

Cordialement,



Prabmeet Singh Sarkaria
Ministre des Transports

c. c. Doug Jones, sous-ministre, ministère des Transports
Mike St. Amant, directeur général des finances par intérim, OSTC
Melissa Djurakov, sous-ministre adjointe, ministère des Transports
Geoff Gladdy, sous-ministre adjoint par intérim, ministère des Transports
Virginia McKimm, sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration, ministère des Transports

Pièce jointe :
- Tableau des priorités pangouvernementales à l'intention des organismes du secteur